



2^{ème} Semestre 2021

Le Petit Védacquais

BULLETIN MUNICIPAL DE VAAS
n°75

Dossier

Taxe des ordures ménagères

Page 9

Le Conseil Municipal Jeunes

Page 14



Votre magazine municipal

Vaas, l'esprit grand ouvert



Sommaire

3

Mot de Mme le Maire de Vaas

4

Le 11 novembre à Vaas

6

La fête de la pomme

8

Soyez citoyen(ne) !

9

La taxe des ordures ménagères

10

Les news des associations

14

Le conseil municipal des jeunes

16

Extraits des comptes-rendus municipaux

18

Adresses utiles

19

Calendrier des manifestations à venir





Chers Administré(e)s,

Comme le temps passe vite ! Déjà la fin de l'année et toujours cette pandémie qui s'attarde. Nous devons être de nouveaux vigilants et prudents en espérant passer les fêtes de fin d'année en famille

Malgré tout nos projets se concrétisent. La deuxième phase des travaux de la fibre est en cours. La salle commune de la résidence autonomie est terminée : travaux de peinture et insonorisation. Merci aux bénévoles pour leur aide précieuse.

L'achat du terrain de la SNCF rue Germaine Alteau pour embellir l'entrée du village est finalisé.

L'aménagement du bâtiment rue Alexis Heurteloup pour la location, le dossier est déposé. Le local technique est en bonne voie, nous avons déjà obtenu une subvention.

Nous allons poursuivre les travaux d'éclairage public et la rénovation de voirie, nous avons les devis pour répondre aux appels à projets ou plan de relance 2022.

La SNCF réalise d'importants travaux de sécurisation à la gare en déplaçant le passage piétons et traversée de la voie. Des réparations sont aussi prévues au pont de biais.

Un appel au civisme, en effet nous constatons chaque semaine des dépôts sauvages en tous genres. Sachez que cela engendre des dépenses pour la commune. Une benne pour le traitement des déchets nous a coûté 1500 euros sans compter le temps de nos agents : quatre heures semaines en moyenne.

Nous vous demandons de respecter notre environnement ainsi que nos agents.

Je remercie tout le personnel communal pour leur travail, leur disponibilité afin de vous servir au mieux.

Merci à l'ensemble du conseil municipal qui se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et votre famille, restez prudents.

LA MUNICIPALITE REMERCIE MME & M. DESRUES MICHELE ET MAURICE, DOMICILIE A LUIGNE A VAAS, DE NOUS AVOIR OFFERT LE SAPIN QUI ORNE LE PARVIS DE L'EGLISE.

Ghislaine Leviau, maire de Vaas

L'équipe municipale vous souhaite de Joyeuses Fêtes

MAIRE : Ghislaine Leviau (responsable commission finances)

ADJOINTS :

1^{er} Adjoint : Gilles Blanchard (responsable travaux, voirie)

2^{ème} Adjoint : Marie-Agnès Cayron (responsable communication, CCAS, environnement-cadre de vie- fleurissement, tourisme)

3^{ème} Adjoint : Clément Hérin (responsable travaux, fibre, numérotation, culture et associations)

4^{ème} Adjoint : Céline Hour (responsable affaires scolaires, cantine)

Conseillers municipaux : (par ordre alphabétique)

Laurent Blin, Sébastien Bodard, Frédéric Buzance, Emilie Chaigneau, Jean-Philippe Colas, Sonia Girollet, Nadia Goussin, Alexandre Le Bonhomme, Franck Lelong, Magali Martineau, Vanessa Martineau, Siebe Postma, Morgane Ragneau, Didier Surut.

Nous contacter :

Lundi De 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi De 9h à 12h
Fermé au public l'après-midi

Mercredi De 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Jeudi De 9h à 12h
Fermé au public l'après-midi

Vendredi De 9h à 12h et de 15h à 18h

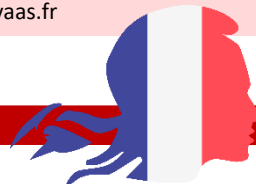
Tél : 02-43-46-70-29

Mail : mairiedevaas@orange.fr

Etat civil 2021 : (depuis le 1^{er} juillet)
10 naissances, 6 mariages, 15 décès.

La norme RGPD du 2 oct. 2019 ne permet plus de faire paraître les noms sur le bulletin municipal, vous retrouverez la liste en mairie. (CNIL)

Directeur de la publication : Ghislaine Leviau / Comité de rédaction : les membres de la commission « Communication » / Photos : Vievaas, Valérie Cascio, Ouest France, Le Maine Libre, Associations/ Conception & Mise en Page : F.Buzance / Impression : Graphiloir/ Vaas participe au respect de l'environnement / Distribution : Nicolas Plumerand/ Tirage : 950 exemplaires / Ne pas jeter sur la voie publique. Le magazine municipal le Petit Védauais est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse : vaas.fr



CEREMONIE

Du 11 novembre

Mots des enfants de l'école

Le 11 novembre est férié parce que la première guerre mondiale s'est terminée le 11 novembre 1918. Nous allons à la cérémonie pour nous souvenir des gens qui sont morts à la guerre.



Les CM1/CM2 ont dit des poèmes sur le respect de nos différences. Un poème s'appelait « j'atteste contre la barbarie », écrit par Abdellatif Laâbi.





Les CE2/CM1 ont récité des poèmes sur la guerre : « après la pluie » et « la gomme magique ».



Des CP/CE1 ont lu des noms et prénoms des soldats de Vaas, qui sont morts pendant la guerre. Un monsieur disait : « morts pour la France ». Tour à tour, les enfants vont prendre une bougie, puis la déposer au bord du monument.

Il y avait aussi les pompiers et les musiciens.

La classe des CP/CE1



VOTRE MARCHÉ DOMINICALE FERME SES PORTES
POUR L'HIVER. RENDEZ-VOUS AU PRINTEMPS !

La fête de la pomme a soufflé ses 25 bougies



« EN 1995, DES ARBORICULTEURS ONT DECIDE DE CREER L'ASSOCIATION DE LA FETE DE LA POMME POUR VALORISER L'ACTIVITE ET METTRE EN PLACE UNE FETE AFIN DE CELEBRER LA POMME DANS LE VILLAGE, CONNU REGIONALEMENT POUR SES PRODUCTIONS »

Anie Buron, présidente de l'association.



Le 17 octobre dernier, avec une année de retard, la 25^{ème} édition de la Fête de la pomme a eu lieu pour la plus grande joie de tous : promeneurs, marchands, commerçants, bénévoles... Un soleil radieux était même de la partie.

Dès 9h le dimanche matin, les randonneurs à pied et à vélo ont pris le départ des circuits toujours aussi bien organisés par les équipes de Mickaël Guy.

De nombreux stands installés le samedi par une super équipe de bénévoles ont permis l'ouverture du marché gourmand à partir de 10h. (Un grand merci à Claude et Alexandre pour l'organisation logistique des marchands.)

Pommes, Confitures, Beignets, Boudins, Jus de pommes, Gâteaux ; il y en avait pour tous les goûts pour le plus grand plaisir des nombreux acheteurs. Les rues de notre village se sont ensuite animées de musiques et danses bretonnes avec la présence d'un BAGAD breton, et de la bandas LOS THORIGNOS.



La municipalité a offert un vin d'honneur sur la place de l'église : gentille occasion de goûter aux jus de pommes pétillants ou non, fabriqués par nos arboriculteurs locaux, et aux délicieuses rillettes de notre boucher.

Après le repas pouvant être pris sur place, le grand défilé anime les rues : différentes confréries, la bandas Los Thorignos, le bagad breton, les vélos décorés par les enfants de l'école, et la danse Country du groupe Miss et Mister de l'Ouest 72.

Pendant ce temps Nadia animait comme d'habitude la confection des tartes aux pommes par 21 enfants. Que de belles tartes....

Qui ont permis à chaque enfant de repartir avec un lot. Tout au long de cette journée, la vente de paniers et la tombola au profit de l'association ont connu un franc succès. Le premier prix, 2 jours et une nuit au zoo de Beauval fût gagné par une habitante de Vernantes.

Merci à tous nos bénévoles, à tous nos sponsors, à la municipalité, au conseil général et à nos arboriculteurs. Le bureau de l'association de la fête de la pomme souhaite à tous les védaquais de très joyeuses fêtes de fin d'année 2021 et espère vivement pouvoir organiser la soirée et le dimanche de la 26^{ième} FETE DE LA POMME.

BANQUET DES TETES BLANCHES

Dimanche 26 septembre 2021



La municipalité a convié les anciens du village au banquet annuel. Tout le monde était content de se retrouver pour danser au gré de la musette de Brigitte



Poussin. Le repas confectionné par Franck Lelong, Le Védaquais a comblé les papilles de tous les convives.



BIENVENUE A LA FEE DU BIEN ETRE

Créatrice de bijoux en pierre naturelle



Pauline Segaut est créatrice de bijoux en pierre naturelle. Depuis mi-octobre, elle a ouvert son atelier La fée du bien-être, au 17, rue Anatole-Carré à Vaas.



La commune possède deux bâtiments inoccupés dans le centre bourg de Vaas. Afin de revitaliser le village, les élus ont décidé de louer à petit prix l'ancien salon de coiffure à Pauline Segaut. La municipalité a rénové le magasin en réalisant des travaux de menuiserie, électricité et plomberie, avant l'installation de la jeune femme.

<https://www.lafeedubienetre.fr/>

Élections

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection. Mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de l'élection.

Vous serez absent ? Pensez à faire votre procuration en gendarmerie.

Élagage

Suite au passage de la fibre : pourquoi est-il demandé aux propriétaires d'élaguer régulièrement ?

QU'EST-CE QUE L'ÉLAGAGE ?

L'élague est l'action de couper certaines branches mortes ou vivantes d'un arbre pour en orienter ou limiter le développement. Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier prévus par la réglementation (article L.51 du CPCE).

Trop proches des câbles, elles peuvent entraîner un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches, provoquer une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Pour permettre aux techniciens fibre d'installer partout sur le village, il est donc demandé de procéder à ces travaux d'élague au plus vite.

QUI EST CONCERNÉ PAR CET ÉLAGAGE ?

Ce sont les propriétaires riverains des infrastructures téléphoniques et électriques qui ont en charge l'élague des arbres et haies situés sur leur parcelle, comme le précise le code des postes et des télécommunications. L'entretien régulier des haies s'applique aussi le long des voies de circulation et des trottoirs.

Déchets sauvages ?

La municipalité rappelle que le dépôt sauvage est strictement interdit. Les agents de la commune ne sont pas vos éboueurs ! Toutefois, au cas où vous l'ignorez, la déchetterie de Verneil-le-Chétif est ouverte selon les horaires suivants : du 16 octobre au 14 avril :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h-17h

Mercredi : 10h-12h

Samedi : 10h-12h / 14h-17h

Le dépôt sauvage est sanctionnable d'une **contravention de 4^{ème} classe** punie d'une amende au maximum de 750 euros.

Plus de renseignements : 02.43.94.86.50



Crédit Photos : José Manuel Almeida Pedrosa



En 2022, passage à la TEOM

En 2014, le Syndicat du Val de Loir a mis en place la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour financer le service de collectes et de traitement des déchets. Depuis, plusieurs facteurs ont fragilisé les services et les finances du Syndicat.

- **Difficultés financières :**

Le coût du service via la redevance repose uniquement sur les seuls « adhérents » au Syndicat du Val de Loir. Or, le Syndicat doit faire face à un nombre significatif de foyers non-inscrits. Par ailleurs, la poursuite des usagers qui n'ont pas réglé leurs factures est très difficile... Les impayés sont à la charge de la collectivité, c'est-à-dire des autres contribuables !

A cela, s'ajoute le fait que le contexte économique n'est pas favorable : les prestations de tri et d'incinération augmentent chaque année, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est passée de 3€/tonne en 2020 à 8€/tonne en 2021 pour atteindre 15€/tonne en 2025 et les cours de revente des matières recyclables et des matériaux issus des déchèteries s'effondrent entraînant une baisse des recettes.

Le départ des communes de Cérans-Foulletourte, la Fontaine-St-Martin et Oizé vers d'autres collectivités ont également perturbé l'équilibre financier du Syndicat.

- **Dépôts sauvages persistants :**

Bien que moins importants depuis quelques années, les dépôts sauvages persistent sur le territoire. Outre les désagréments occasionnés par de telles incivilités, leur gestion est coûteuse pour les communes et pour le Syndicat.

- **Recours au tribunal**

Pour faire face à cette situation, et après avoir longuement étudié toutes les possibilités qui s'offraient au Syndicat, les délégués ont voté, lors du comité syndical du 29 juin 2021, le changement de mode de financement du service de collectes et de traitement des déchets ménagers en passant en TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en remplacement de la REOM à compter du 01/01/2022.

Cette TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale.

Le taux, fixé en fonction des besoins pour équilibrer le budget du Syndicat, sera voté courant mars/avril.

Le montant de la TEOM sera visible sur le relevé de « taxe foncière » envoyé aux propriétaires à l'automne de chaque année.

Concrètement, les foyers ne recevront plus de facture de REOM à compter de 2022 mais le montant de la taxe foncière reçue par les propriétaires en octobre/novembre sera plus élevé.

Les élus du Syndicat du Val de Loir sont conscients qu'il n'existe pas de système idéal mais le passage en TEOM permet de faire contribuer l'ensemble des usagers du territoire.

Pour toute information complémentaire, contactez le Syndicat du Val de Loir au 02.43.94.86.50 ou par mail via contact@syndicatvaldeloir.fr

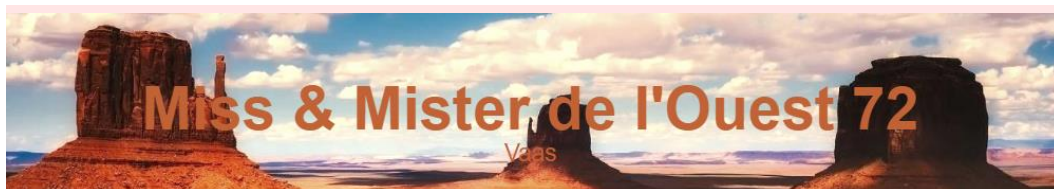
ASSOCIATION

DANSE COUNTRY VAAS

MISS ET MISTER
de l'Ouest 72

POUR NOUS CONTACTER :

Tél. 06 85 59 50 21

asso.countryvaas@gmail.com

Pendant la crise sanitaire causée par la pandémie de Covid-19 nous avons très peu dans. Les membres du bureau ont alors rédigé un protocole sanitaire qui a permis la reprise des cours en septembre dans de bonnes conditions et sans prendre de risques.

De plus cette année, cela fait 10 ans que notre association existe. C'est donc avec joie qu'une cinquantaine d'adhérents ont repris les cours de Country début septembre répartis en 3 cours les mardis et mercredis. Nous avons deux nouveaux animateurs Alain et Maurice, ainsi qu'un site internet où vous trouverez les informations concernant notre club : <https://mmocountry72.fr>



Nous avons fait 2 « démo » aux colorés d'Aubigné et à la fête de la pomme.

Les Miss et Mister de l'Ouest vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année

L'APEV est repartie pour une année, en espérant pouvoir reprendre nos différentes manifestations qui ont dû être annulées presque deux années de suite à cause de la crise sanitaire.

De nouveaux membres ont rejoint l'équipe :

Présidente : Marion BRETON

Vice-présidente : Magali MARTINEAU

Secrétaires : Mélanie LE BONHOMME et Anabela FORNEROD

Trésorière : Vanessa MARTINEAU

Vice Trésorière : Gaëlle CONTE

L'APEV en ce début d'année scolaire s'est déjà mise en œuvre avec la vente des sapins, des gâteaux Bijou et de la tombola de Noël.

Nous espérons que notre repas dansant pourra avoir lieu ainsi que notre traditionnelle fête des écoles...Mais aussi que les enfants pourront partir en voyage scolaire, financé en partie par les bénéfices des différentes manifestations et ventes de l'APEV

Dates à retenir :

- 26 juin : fête des écoles

Les membres de l'APEV remercient particulièrement l'ensemble des parents d'élèves, les commerçants et les artisans, la mairie et l'ensemble des Védauquais pour leur participation, leur soutien et leurs dons.

Le bureau de l'APEV

GENERATIONS MOUVEMENT

Nous avons pu reprendre nos activités, en respectant les gestes barrières : jeux de société, cartes tarot, boules, marche, bowling. Le repas du 7 Octobre a été reporté le **16 Décembre** avec la bûche et sera offert aux adhérents de 2021. Nous ferons les inscriptions de 2022 après le repas. La cotisation sera cette année de **14 €** pour les membres de notre Association. L'Assemblée Générale aura lieu le **20 Janvier 2022** avec la galette. Nous organisons également un concours de belote le **27 Janvier 2022**. La compétition de Bowling a eu lieu le 16 Novembre. 3 personnes de Vaas ont participé à ce concours. Les Membres du bureau de Générations Mouvement Aune et Loir vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour l'année 2022.

Le Bureau

BAOBAB - FETE DE LA MUSIQUE - 15 AOUT 2022 : NOUS SERONS LA !!!



Fête de la musique, tout est prêt pour ce 21 juin : l'affiche, Facebook (4514 vues), les groupes, l'accord de la préfecture, les mesures Covid, ... mais le jour même, pas d'autorisation... alors : pas de jazz, pas de bossa, pas de rock, pas de fête de la musique à Vaas... Et nous nous sommes retrouvés le vendredi 25 juin à Lavernat avec le groupe : les petit-fils de Jannine .

Fête du 15 août sur l'île (en version réduite) : Tout d'abord un très, très grand MERCI à tous les bénévoles de Baobab qui ont participé à cette superbe organisation. Des semaines de préparation, aux ateliers décoration ou au nettoyage de la friteuse, en passant par les partages Facebook (9496 vues), vous avez été extraordinaires. Et puis bien sûr à tout ceux qui nous soutiennent (+ de 60 adhérents) et à vous les spectateurs, à vos sourires, vos rires, encore merci pour ces instants de partage. Le tout dans la bonne ambiance et le respect de chacun. Merci à Ghislaine LEVIAU (maire de Vaas) de nous permettre de mettre en valeur l'île de Vaas, lieu magique et bucolique où les familles et les enfants ont pu faire une pause intemporelle dans cette période difficile.

Quand au « Nat'Gi Band », il continue ses tournées et prépare ses concerts pour 2022.



En attendant de nous revoir, portez-vous bien et bonnes fêtes à tous.

crédit photo thierry Chapeau

LA SALLE D'ACTIVITE DE LA RESIDENCE DES LILAS EST RENOVEE :

La peinture est neuve et l'acoustique a été corrigée.

Merci aux bénévoles.



Alerte infos : du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2022, la rue du pont de Biais sera fermée pendant 2 mois !!!! La SNCF procède à de gros travaux sur le pont, le passage sous le pont sera donc impossible. Une déviation sera mise en place par la SNCF.

CCV : LE COLLECTIF CITOYEN VEDAQUAIS



Qu'est-ce que le CCV ? C'est un outil pour récolter l'avis des Vedaquais sur leur village et pour le soumettre au conseil municipal.

Le CCV agit localement pour faire circuler les idées des Vedaquais et ainsi, favoriser la participation citoyenne en œuvrant pour une démocratie

locale, pour que les habitants soient mieux informés, consultés, impliqués dans les projets menés par la commune.

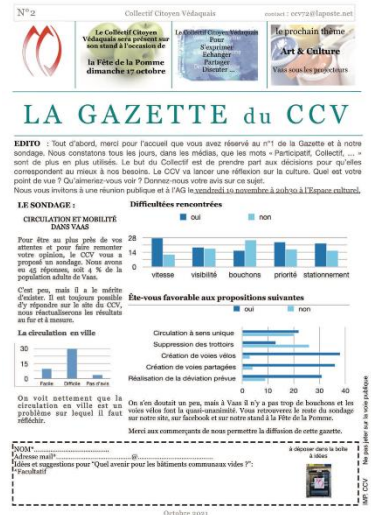
Depuis la création de l'association, nous avons déjà organisé 2 réunions publiques, plusieurs sondages sur la voie publique et à la Fête de la Pomme, et créé une « Gazette » que vous retrouvez chez vos commerçants. Les thèmes déjà abordés sont : - L'avenir des bâtiments vides de la commune - Circulation et mobilité dans Vaas.

Pour nous contacter :

Facebook - <https://ccv723.wixsite.com/ccv72> - ccv72@laposte.net

ou la boîte à idées devant le Bar des Sports

Passez de bonnes fêtes.



LE JARDINIER SARTHOIS AUBIGNE-RACAN/VAAS -

2021 se termine, une année encore difficile et bousculée par cette pandémie qui n'en finit pas. Heureusement que le jardin est là pour nous occuper, profiter de l'air libre et avoir la récompense de nos récoltes de légumes appropriés à nos goûts, ce qui fait bien sur la fierté du jardinier car n'oublions pas que le jardinage est une passion.

Cette année nous avons participé au forum des associations d'Aubigné-Racan et à la fête de la pomme à Vaas. Nous vous informons que notre assemblée générale devrait se dérouler le samedi 22 Janvier 2022 à 14h30 à l'espace culturel de Vaas (suivant les conditions sanitaires à ce moment-là). Venez nous rejoindre ce jour, si vous êtes intéressé, vous serez les bienvenus.

L'équipe du jardinier sarthois vous souhaite une bonne et heureuse année 2022. Protégez-vous et prenez bien soin de vous.

Le bureau.

LES MATERNELLES ONT DECOUVERT LES ABEILLES



VEDACENCIS

A partir du 3 mai 2021, nous avons pu recommencer à vivre presque normalement et avons donc tenté de combler notre retard et d'honorer nos rendez-vous. Nous devons aux élèves de l'école de Vaas une visite du site de Cherré. Le 17 mai, ce fut chose faite avec une présentation par quatre membres de l'association et les 8 et 10 juin, afin de répondre à une demande de la classe « des grands », nous avons évoqué Vaas avec son histoire, l'origine des noms de rues, ses anciennes écoles et commerces. Le 4 septembre, pour son 20ème anniversaire, la MJC de Coulongé nous avait demandé une conférence sur la briqueterie de Saint-Germain. Puis, nous avons continué par la remise du nouveau cahier N° 26 lors de notre traditionnel et convivial repas au « Védacensis » et le lendemain, la fête de la Pomme nous attendait. Si tout va bien nous devrions être le 20 novembre à Saint-Christophe-sur-le Nais pour un forum des associations. Comme vous le voyez, nous sommes bien occupés. Il nous reste encore des sorties et conférences à organiser et nous sommes ouverts à toutes nouvelles idées.

Alors, dans l'attente de vous rencontrer lors de notre assemblée générale du 15 janvier 2022, passez de bonnes fêtes et portez-vous bien.

Toutes nos publications sont disponibles et vous pouvez nous joindre sur : vedacensis@gmail.com

Le bureau

MOULIN DE ROTROU

Dans ce contexte de COVID, nous avons démarré la saison seulement en juin, avec « la fête au moulin » où nous avons réuni artistes et artisans locaux, peinture, dentelle, couture, tapisserie, vannerie, travail du cuir, du bois, du verre, savons, bijoux, ... Les associations de Vaas, nouveau souffle et Védacensis étaient présentes ainsi que « le Patois sarthois », le « club d'échecs » et « la vie libre ». Belle journée animée par des accordéons et des clowns. En revanche, la fête du blé au pain, déjà bien organisée a dû être abandonnée à notre grand regret !

Nous avons accueilli de nombreux touristes, assuré des visites guidées les vendredis et dimanches et participé aux journées européennes du Patrimoine. La mise en place d'un espace « jeux d'eau et cascades », bien que non terminé, rencontre déjà un franc succès auprès de tous, enfants et adultes ! Fin juin, nous avons recommencé à recevoir des écoles, en juillet et août des centre de loisirs, des résidents d'ehpad et en septembre des collèges, dont la Ferté Bernard avec 156 collégiens venus découvrir le moulin de Rotrou, Le Loir et les énergies renouvelables à commencer par l'eau.

A la fin de l'été, nous avons repris nos activités habituelles « Saveurs et créations » le mardi de 14h à 16h : cuisine, tricot, couture, art déco « mercredis pitchouns » de 10h à 12h pour un moment de détente et cuisine, bricolage, etc... « Les vacances en famille de Rotrou » lors des vacances scolaires, danse, cuisine, créations artistiques. Pour 2022, nous nous préparons à participer à l'animation de notre belle vallée avec Le dimanche 8 mai, un vide-greniers et troc plantes ; le dimanche 12 juin, la fête des fouées et le samedi 6 août la fête du blé au pain.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Françoise Olivier et toute l'équipe du moulin, Association des amis du moulin de Robert, Moulin de Rotrou

72500 VAAS

02 43 79 36 81 / 07 80 44 62 17 / lemoulinderotrou@gmail.com

www.lemoulinderotrou.com



Vaas, l'esprit grand ouvert





La création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est décidée par le Conseil Municipal, par délibération. Le CMJ fonctionne sur le même modèle. Il se réunit en séances plénières et en commissions.

Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse. Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale.

Qui peut être candidat ?

Tous les élèves de 8-14 ans résidant à Vaas. Tu dois te présenter en binôme en proposant à un/une camarade d'être ton suppléant. Celui-ci pourra ainsi te seconder si tu ne peux pas être présent à une des séances de travail et participera aux commissions plénières.

Comment faire ? Il faut remplir le bulletin de candidature et l'autorisation parentale. (voir page suivante)

Qui vote ? Tous les élèves entre 8 et 14 ans résidant sur Vaas. Les élections auront lieu dans la mairie.

Quand est-ce que se déroulera le vote ? Pendant la semaine du 21 au Février 2022, se rendre en Mairie pour les enfants non scolarisés sur Vaas.

Comment le CMJ est-il constitué ? Il est constitué de 6 titulaires et 6 suppléants.

Les membres sont élus pour 2 ans.



Conseil municipal des jeunes

Document complété à remettre en mairie de Vaas avant le 4 février 2022 18h

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) M. Mme
en qualité de père, mère, tuteur, (rayer les mentions inutiles)
responsable de l'enfant

- ☐ autorise mon enfant être candidat aux élections du CMJ *
- ☐ atteste avoir pris connaissance du dossier de candidature du CMJ *

S'il est élu, je l'autorise à *

- ☐ participer régulièrement aux activités propres au CMJ (réunions de travail, manifestations...)
- ☐ siéger au sein du CMJ et à y exercer les missions qui sont les siennes

Dans le cadre de la campagne électorale et tout au long de son mandat * :

- ☐ j'autorise mon enfant à être filmé ou photographié, seul ou en groupe dans le cadre des activités du CMJ, et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication (bulletin municipal, site internet de la commune, plaquettes d'information...).
- ☐ j'autorise mon enfant à être filmé ou photographié, seul ou en groupe dans le cadre des activités du CMJ, et que son image puisse être diffusée sur les réseaux sociaux.

*cocher votre choix

MERCI DE JOINDRE UNE ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE

Fait à Vaas, le

Signature du/des représentants légaux

Mention « lu et approuvé »

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné (NOM et PRENOM en majuscules)

Né(e) le (jour/mois/année)

Adresse : 72500 VAAS

Téléphone parents :

E-mail parents :

Etablissement scolaire fréquenté :

déclare me porter candidat à l'élection du conseil municipal jeunes de Vaas de février 2022.

Fait à Vaas, le Signature du candidat

PHOTO



Hôtel de Ville – 72500 Vaas – Tél : 02 43 46 70 29

www.vaas.fr – mairie.vaas@wanadoo.fr

Comptes rendus des réunions du conseil municipal (extraits)

31 MAI

Aménagement de la gare :

La commune a acheté la gare en 2021. Or lors du mandat dernier des demandes de subventions avaient été déposées pour l'aménagement multimodal des espaces qui entourent la gare. Certaines subventions ne sont plus acquises d'autre ont pu être maintenues. Mme le Maire a fait les démarches nécessaires auprès du Sous-Préfet. Ainsi la subvention DETR de 2018 de 130 000€ a donc été prorogée jusqu'au 16 juillet 2021. Le projet global devra inclure cet aménagement multimodal (co-voiturage, emplacements vélo, voies douces, etc...). La gare non incluse dans le projet initiale a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE, via la communauté de communes Sud Sarthe) ; Une enveloppe de 100 000€ est normalement prévue pour cette opération qui doit avoir une portée communautaire. Le bureau municipal a donc mandaté un architecte pour effectuer un premier estimatif de travaux afin de réhabiliter le bâtiment.

Mr Delaroux a ainsi défini les postes suivants :	ESTIMATIFS HT
LOTS	
Démolitions et gros oeuvre	75 000€
Charpente et couverture	12 500€ et 11 000€
Menuiseries extérieures bois et serrurerie	30 000€
Cloisons, doublages et plafonds	24 000€
Peintures et revêtements de sols	15 000€
Electricité CFO/CFA	23 000€
Plomberie, chauffage et ventilation	28 500€
Escalier intérieur	8 000€
Réfection des enduits	21 000€
Total	248 000€

Il est envisagé que le bâtiment soit aménagé en Tiers lieu numérique. Cet espace regrouperait des salles pour les associations et mais aussi pour recevoir les services décentralisés de la communauté de communes ou autres institutions.

Avis du conseil municipal : 18 voix pour avancer le projet dans ce sens, et une abstention

Décision modificative : Certaines dépenses ont évolué depuis la construction du budget, il est donc nécessaire de procéder à un ajustement des comptes.

2051 – Concession et droits similaires, licences, logiciels + 6 860€

2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers + 4 200€

2183 – Matériel de bureau et matériel informatique + 1 500€

2184 – Mobilier + 500€

2135 – 911 Installation générale +4 100€

2188 -914 Autres immobilisations corporelles + 2 000€

2152 – 922 Installations de voirie + 6 000€

2041512 – Bâtiments et installations - 22 160€

2121 - plantations d'arbres et arbustes : - 3 000€

Avis du conseil municipal : Le conseil approuve les modifications.

Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire :

- Honoraires étude de faisabilité aménagement de la gare : 2 160€
- E-pack hygiène pour restaurant scolaire : HACCP digitalisée : 109€/mois
- Réfection toiture presbytère : 5 987€02
- Disque diamant pour tronçonneuse : 140€16
- Désinfectant de surfaces : 149€11
- Nettoyage exceptionnel verrière mairie : 996€
- Parois transparentes pour les élections : 585€
- Contrat de vérification des installations de protection contre la foudre : 162€
- Produits d'entretien : 1456€27
- Renouvellement classement camping : 468€
- Camping : site de réservation : 520€ et 69€/mois, TPE et maintenance : 534€ et 14€40/mois, Totem de réparation et de gonflage extérieur : 2 098€, Wifi public et location routier : 178€80 et 13€08/mois, Internet : 42€/mois.

6 JUILLET

Démission d'un conseiller : mise à jour des commissions communales :

Mme le Maire a reçu en date du 29 juin 2021 la lettre de démission de Mr Dominique Emeriau. Mme Girollet, suivante sur la liste a accepté d'être la 14ième conseillère municipale. Cela porte donc le tableau municipal à Mme Leviau Maire, Mr Blanchard, 1er adjoint en charge de la voirie, Mme Cayron, 2ième adjointe en charge du CCAS, de la communication, de l'environnement, du cadre de vie et du fleurissement, Mr Clement en charge des travaux, de la culture, des associations et du tourisme et Mme Hour en charge des affaires scolaires et de la cantine. Suivent ensuite 14 conseillers municipaux. Chacun a pu se positionner dans des commissions. Mr Emeriau siégeait dans les commissions suivantes : travaux, voirie et commission électorales. Pour rappel : la commission électorale a pour rôle de statuer sur les recours administratifs préalables déposés par un administré contre le refus d'inscription sur la liste électorale et de s'assurer de la régularité de la liste (L.19 du code électoral). Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21ème jour avant le scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire. Elle est composée à Vaas : de 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et de 2 de la liste d'opposition. C'est le maire qui propose au Préfet la liste des conseillers prêt à participer et ce dernier nomme pour trois ans les membres de la commission de contrôle.

En voici donc la composition : Mme Goussin Nadia, Mme Chaigneau Emilie, Mr Le Bonhomme Alexandre, Mr Colas Jean-Philippe et Mme Girollet Sonia remplacera désormais Mr Emeriau Dominique.

Communauté de communes Sud Sarthe : modalités de remboursement des repas dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement

Pour compléter la délibération n°2017-DC-107 de la Communauté de Communes Sud Sarthe prise le 1er juin 2017 autorisant le remboursement des repas aux communes membres qui assure la confection, le service des repas et le nettoyage des locaux dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement et fixe le tarif à 6€ pour un repas enfant et adulte (fourniture des repas, frais d'entretien et de service et mise à disposition des locaux). Aucune commune n'avait jusqu'alors pris de délibération. Pour pouvoir être en conformité avec le trésor public, il convient de rectifier cela.

Avis du conseil : Le conseil valide la délibération.

Cantine : tarifs 2021/2022

Un bilan provisoire a été effectué pour l'année 2021, du 1er janvier au 6 juillet. Reste à recevoir quelques factures d'alimentation. 7 552 repas servis, ils sont facturés à 2€89 pour les enfants et 7€ pour les adultes. Coûts des plus gros postes de dépenses :

- Alimentation : 17 302€
- Petite équipements et maintenance : 2 747€48
- Personnel : 41 276€

Le prix de revient d'un repas est de 8€15, on a un reste à charge de 5€26 par repas pour la collectivité. Les tarifs sont revus pour l'année scolaire. Il conviendra donc, si le conseil souhaite faire évoluer ce prix, de prendre une délibération pour pouvoir l'appliquer à la rentrée de septembre.

Avis du conseil municipal : Le conseil vote une augmentation de 0,01€ pour arrondir à 2,9€ à partir du 01/09/2021.

Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire :

- Travaux à Luigné : 2 924€52
- Désinfectant pour surfaces alimentaires : 198€82
- Remplacement robinetteries au camping : 472€80
- Réparation broyeur : 3 655€
- Panneau pour cantine : 1 228€80
- Transport pour trajets école/piscine : 2 763€20
- Nettoyage des vitres des bâtiments communaux : 1 179€78
- Création d'une bande d'enrobé entre les terrains de sports et la cour de l'école : 4 676€40

7 SEPTEMBRE

Projet de revitalisation du centre bourg :

La commune possède deux bâtiments au centre du bourg : l'ancien salon de coiffure situé au 17 rue Anatole Carré et l'ancienne école de musique située au 5 rue Alexis Heurteloup. Pour dynamiser le cœur de bourg, il conviendrait de rénover ces biens pour les mettre en location.

- 5 rue Alexis Heurteloup : Il est proposé de faire appel à un maître d'œuvre afin de concevoir un espace qui serait proposé à la location. Il est nécessaire de constituer un dossier de déclaration de travaux au titre de l'accessibilité.

Avis du conseil : Le conseil approuve. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'entreprendre des travaux d'aménagement au 5 rue Alexis Heurteloup

- Décide de faire appel à un maître d'œuvre pour aménager ce local ;

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire ;

- 17 rue Anatole Carré : des devis ont été réalisés pour pouvoir effectuer la réhabilitation électrique, un espace sanitaire, condamner l'accès à l'étage ainsi qu'isoler le fond du magasin. Ceci permettrait de le mettre en location auprès de Pauline Segaut (créatrice de bijoux), elle souhaite y installer provisoirement son atelier. Menuiserie : 890€40, Electricité : 2 712€20, Plomberie : 3 340€80

Avis du conseil : Le conseil approuve la réalisation des travaux

Revitalisation centre bourg : 17 rue Anatole Carré

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte de rénover ce local afin de le louer ;

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire ;

- Le prix du loyer sera vu lors d'un conseil ultérieur.

7 OCTOBRE

Projet d'effacement des réseaux électriques et de téléphone :

Par délibération du Conseil Général du 8 octobre 2001, le département de la Sarthe avait acté de prendre en charge 100% de la réalisation de l'étude d'exécution de l'effacement du réseau électrique et 70% des travaux. Il reste à charge de la commune 30% du coût des travaux. Par délibération du 7 février 2002, le département de la Sarthe avait décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication, le coût des travaux d'enfouissement du réseau télécom est à la charge de la collectivité. Des estimatifs ont été effectués pour :

- Rue de la Gare : 145 000€ de travaux soit 43 500€ pour la commune pour la partie électricité et 45 000€ pour le réseau télécom.

- Rue de la Libération et des Roseaux : 110 000€ de travaux soit 33 000€ pour la commune pour la partie électricité et 100 000€ pour le réseau télécom.

Si le conseil opte pour ce projet il est nécessaire de :

- solliciter le département pour inscrire ces projets dans le programme départemental ; solliciter le département pour la réalisation des études d'exécution. Si la commune ne souhaite pas donner suite aux projets elle devra rembourser à hauteur de 8 700€ pour la rue de la gare et de 6 600€ pour les deux autres rues. - Accepter de financer 30% des travaux pour le réseau électrique et 100% celui de la téléphonie, Autoriser Mme le Maire à signer les actes référents à ce projet, Prendre acte que le projet peut évoluer en fonction des études définitives. Mr Blanchard souligne qu'il faudra également prendre en compte la réfection des trottoirs et le renouvellement de l'éclairage public. *Avis du conseil municipal : Le conseil accepte de financer les travaux lui restant à charge et autorise Mme le Maire à signer les actes.*

Rénovation énergétique et réhabilitation des bâtiments : subvention audit énergétique par le PETR Vallée du Loir.

Une aide est accordée dans le cadre du programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), au PETR Pays Vallée du Loir qui a été lauréat du programme ACTEE SEQUOIA, financé par les CEE. Dans ce cadre le PETR finance 50% du coût éligible HT des audits énergétique effectués par les communes. Mme Le Maire proposé de solliciter le PETR pour les audits énergétiques préalablement nécessaires aux travaux pour certains bâtiments de la collectivité : Ecole ; 5 rue Alexis Heurteloup, La gare, la résidence autonomie. Des devis ont d'ores et déjà été demandés pour le 5 rue Alexis Heurteloup. Mme le Maire informe le conseil que 4 entreprises ont répondu ; Finalement c'est la société B E Puissant Energie qui a été retenue : 660€ HT (le devis de 765€HT de la société M3e n'avait pas été envoyé). *Avis du conseil municipal : Le conseil approuve la réalisation des audits énergétiques*

17 rue Anatole carré : bail dérogatoire dit « précaire » :

Par exception à la durée statutaire, les parties peuvent lors de l'entrée dans les lieux du preneur conclure un bail d'une durée courte, égale au maximum à 3 ans.

Ce contrat s'appelle dérogatoire, car il déroge aux règles du bail commercial dont la durée est de 9 ans minimum. La loi Pinel du 18 juin 2014 a substitué une durée de 3 ans aux anciens baux dérogatoires de 24 mois, cet allongement de

durée a été mis en place afin de sécuriser et de renforcer l'attractivité de ces contrats particuliers. En effet, l'article L145-5 alinéa 1er du code de commerce permet aux parties, lors de l'entrée dans les lieux du preneur, de déroger au statut en concluant un bail d'une durée au plus égale à trois ans. Désormais, il est possible de conclure, à l'intérieur de cette durée, un ou plusieurs baux dérogatoires, pouvant aller de quelques mois à 36 mois jour pour jour. Le conseil devra statuer sur une durée de bail précaire, sur le prix du loyer et la prise en compte des charges locatives pour le commerce sis au 17 rue Anatole Carré.

Avis du conseil municipal : Prix : 110€, Durée du bail : 3 fois 1 an, Charges locatives : Eau au nom du locataire, électricité refacturée par la mairie

Proposition de complémentaire santé communale :

Mme le Maire propose au conseil municipal de passer un contrat de partenariat avec AXA pour mettre en place une complémentaire communale. Avec AXA France et Ma Santé, il serait proposé une solution sur mesure composée en fonction des besoins et du budget de chaque administré. Pour mettre en place la couverture santé personnalisée chacun devra avoir directement contact avec l'interlocuteur dédié AXA, la commune ne sera pas partie prenante dans ce contrat qui lie la personne et la mutuelle. Elle n'a qu'un rôle facilitateur de contact préalable. Pour ce faire une salle devra être mise à disposition, et une information diffusée auprès de la population. En revanche ce contrat de partenariat peut permettre d'avoir des prix attractifs pour les administrés. AXA propose une prestation de complémentaire santé, négociée pour les habitants de la commune par une convention. La contrepartie pour la commune est de communiquer aux habitants les coordonnées du prestataire.

9 NOVEMBRE

Délégation au maire accordée par le conseil municipal :

Aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. » C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales. Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs. En effet, l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le maire, outre ses pouvoirs propres, peut être chargé par délégation du conseil municipal, de tout ou partie de prérogatives, limitativement énumérées et pour la durée de son mandat. Lors du conseil du 25 mai 2020, le conseil avait délégué à Mme le Maire certaines attributions :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000 euros.

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Mme le Maire souhaite que soit rajoutée la délégation suivante : « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. » Il faut donc définir les cas : préciser les types de contentieux concernés, les juridictions et l'ordre des juridictions. Il vous est donc proposé la rédaction suivante :

« D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € »

Avis du conseil : le conseil approuve à l'unanimité

SECOURS – SANTE – SERVICES ADMINISTRATIFS & SOCIAUX

GENDARMERIE

Aubigné-Racan - Tél. 17 ou 02.43.46.20.57

POMPIERS

Tél. 18

INFORMATIONS INONDATIONS

02.43.39.70.90 - 02.43.39.70.91

URGENCES GAZ

0 800 473 333 - 24 H/24

URGENCES ASSAINISSEMENT

0 977 401 129 - 24 H/24

DEPANNAGE ELECTRICITE

0 811 010 212 + 72364

SYNDICAT D'EAU DE MAYET

Tél. 02.43.46.54.91

URGENCES MEDECINS

Composer le 15

MEDECIN

Dr Doina Coltuneac - Tél. 02 43 38 82 57

MEDECINS de GARDE

Composer 116 117 à partir de 20 h

Les week-ends et jours fériés

PHARMACIE

Marie-Agnès Cayron

Tél. 02.43.46.70.13

PHARMACIES DE GARDE

08.25.12.03.04 + code postal

INFIRMIERS

Adrien Bourdin

Tél. 06.69.12.90.44

Philippe Lamour -

Tél. 02.43.46.84.83

Sylvia Pivron & Marine Massue

Tél. 06.79.66.75.81

KINESITHERAPEUTES

Teofil Iordache - Nicolae Ghica

Tél. 02.44.52.51.85

TAXI - AMBULANCE

SARL Lesève

Tél. 02.43.46.70.02

NOTAIRE

SCP Maleval - Lecoq

Tél. 02.43.46.70.12 - 02.43.44.00.28

PERCEPTEUR - TRESOR PUBLIC

Tél. 02.43.44.01.70

POINT POSTE

Magasin VIVECO - Tél. 02.43.46.72.75

MAIRIE

Tél. 02.43.46.70.29

CCAS Auxiliaires de vie - Emplois Familiaux

Mairie de Vaas

Tél. 02.43.46.81.32 ou 02.43.46.81.23

ECOLE

Directeur : Franck Choplin

Groupe scolaire : 02.43.46.71.48

Ecole maternelle : 02.43.46.84.06

BIBLIOTHEQUE

Tél. 02.43.79.10.15

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Tél. 02.43.44.38.93

POLE EMPLOI

Tél. 3949

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Tél. 02.85.29.12.00

OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DU LOIR

Tél. 02.43.38.16.60

CULTE CATHOLIQUE

Père André CHOI

Tél/Fax 02.43.44.01.28

Messes à Vaas le 3e dimanche du mois

ARTISANS & COMMERÇANTS DE VAAS

CHARPENTE

SARL Poussin - Tél. 02 43 46 26 27

COMMUNICATION

La Trinacria « Rédaction & Animation »

Valérie Cascio - Tél. 06 82 89 88 84

CONTROLE TECHNIQUE

DEKRA - Jérôme Leroux

Tél. 02 43 44 63 12

COOPERATIVE

C.A.P.L. - Tél. 02 43 46 87 00

MOTO-MOTOCULTURE-LOISIRS

ADSM - Denis Chandelier

Tél. 02 43 46 11 17

MACONNERIE

Gilles Blanchard - Tél. 02 43 46 86 98

SARL Paumard - Tél. 02 43 46 20 33

MÉCANIQUE

Top Garage Cailleau - Tél. 02 43 46 70 42

PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Claude Lehoux - Tél. 02 43 46 24 02

PLATRIER ISOLATION

Nicolas Semons - Tél. 02 43 44 08 52

CARRELEUR

Jonathan Verrier - Tél. 02 43 38 63 51

MENUISERIE

Stéphane Borel - Tél. 02 43 44 51 90

François Breton - Tél. 02 43 44 21 75

PRODUCTEURS DE LEGUMES

AMAP de Montsureau - Tél. 02 43 79 21 03

JARDINS DE BEL AIR - Tél. 06 85 84 35 68 - 06 13 50 18 87

TAILLEUR DE PIERRES

PIERRES DE LOIRE Mathieu Guy - Tél. 06 03 86 58 49

TRAVAUX AGRICOLES

Pascal Martineau - Tél. 02 43 46 70 85

TRAVAUX PUBLICS

SARL Bardet TP - Tél. 02 43 46 71 40

SARL Chaigneau - Tél. 02 43 46 83 81

STATION DE LAVAGE

OKI - ZA du Roineau

ALIMENTATION GÉNÉRALE

VIVECO - Isabelle Chaligné

Tél. 02 43 46 72 75

Du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 15h à 19h30

Fermé le mercredi après-midi - dimanche de 9h00-à 12h30

BAR-CAFÉ

SELECT BAR - Élodie Letrange - Place de la Liberté

Tél. 02 43 46 71 04

BAR-TABAC-PRESSE

CAFÉ DES SPORTS - Vincent Dufrié - Place de la Liberté

Tél. 02 43 46 72 91

BOUCHERIE

Priscillia & Arnaud Quillard - 46, rue Anatole Carré

Tél. 02 43 46 70 09

Du mardi au samedi de 8h à 12h45 et de 15h à 19h45

Dimanche de 8h à 12h45

BOULANGERIE PATISSERIE

PLESSIS Arnaud - Tél. 02 43 46 70 70

Du mardi au samedi de 6h30 à 19h45

Dimanche de 6h30 à 15h - Fermé le lundi

Dépôt de pain au Viveco le lundi

COIFFURE

Jean-Luc Breton - Coiffure homme - Tél. 02 43 46 12 08

Laura Girard - Coiffure mixte - Tél. 02 43 46 50 51

France coiffure - à domicile - Tél : 02 43 46 84 74

FITNESS

ESPACE FORME - Tél. 02 43 52 51 85

ESTHETISME

INSTITUT DE BEAUTÉ - Bérengère Ragot-Emery

Tél. 06 74 74 02 44 - 02 44 31 51 64

Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12 h et de 14h à 19h

Vendredi de 9h à 19h et samedi de 9h à 17h

HOTEL - RESTAURANT

LE VEDAQUAIS - Franck Lelong

Place de la Liberté - Tél. 02 43 46 01 41

Fermé le lundi, le vendredi soir et le dimanche soir

MARCHÉS

PIZZAS - Place de la Liberté, le vendredi à partir de 18h

HUÎTRES - Place de la Liberté, le samedi matin

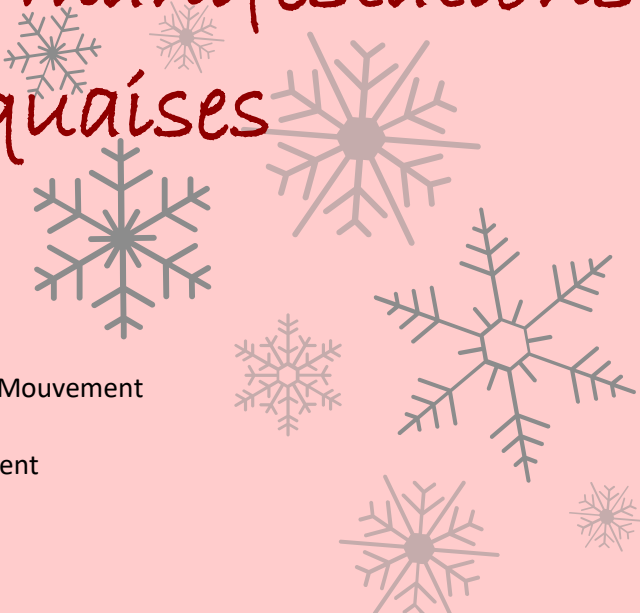
Magasin de matériel neuf et occasion (vente sur internet)

Milonet.fr - 06 72 98 49 78

Les Dureaux



Calendrier des manifestations védaquaïses



Janvier 2022 :

- 15 : Assemblée générale Védacensis
- 18 : Vœux de madame le Maire
- 20 : Assemblée générale et galette de Génération Mouvement
- 22 : Assemblée générale du Jardinier Sarthois
- 27 : Concours de Belote avec Génération Mouvement

Février :

- Election du Conseil municipal jeunes
- 3 : crêpes Génération Mouvement
- 27 : Loto du Jardinier Sarthois

Mars

- 12 mars : Repas du foot
- 25 & 27 : Soirée théâtre par la troupe des « *Les mêmes pas peur* »

Avril

- 1^{er} & 2 avril : Soirée théâtre par la troupe des « *Les mêmes pas peur* »
- 10 & 24 avril : Election présidentielle

Mai

- 8 mai : Commémoration de la Seconde guerre Mondiale avec le Souvenir Français et la municipalité.
- 8 mai : Troc'plantes et vide-greniers au Moulin de Rotrou

Juin

- 12 & 19 juin : Election législative
- 12 juin : fête des fouées au Moulin de Rotrou
- 18 juin : fête de la Saint Jean
- 21 juin : fête de la musique
- 26 juin : fête des écoles
- Du 25 juin au 2 juillet : Sarthe à pied

Les dates des manifestations peuvent être annulées ou reportées en fonction des mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19.



Vaas, l'esprit grand ouvert

La Sarthe à pied

2022



EN VALLÉE DU LOIR

LUCHÉ-PRINGÉ, CRÉ-SUR-LOIR, LA FLÈCHE, JUPILLES/MAYET,
CHAHAINES, MONTVAL-SUR-LOIR, VAAS, LE LUDE :

- 8 JOURS DE RANDONNÉES (7 EN BOUCLE, 1 EN LIGNE)
- 300 RANDONNEURS ATTENDUS CHAQUE JOUR
- 180 KM PARCOURUS, 40 BÉNÉVOLES MOBILISÉS
- DE NOMBREUSES ANIMATIONS QUOTIDIENNES !

Du samedi 25 juin au samedi 2 juillet 2022

RETENEZ CES DATES DÈS
MAINTENANT SUR
VOTRE AGENDA !

Renseignements
Inscriptions



02 52 19 21 35

29, Boulevard Saint-Michel
72000 LE MANS

sarthe.secretaire@ffrandonnee.fr
sarthe.ffrandonnee.fr

